



HAL
open science

Licence professionnelle Gestion et mise à disposition des ressources documentaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Gestion et mise à disposition des ressources documentaires. 2016, Université Blaise Pascal - UBP. hceres-02039192

HAL Id: hceres-02039192

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039192>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Gestion et mise à disposition des ressources documentaires

- Université Blaise Pascal - UBP

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts, lettres, langues

Établissement déposant : Université Blaise Pascal - UBP

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Gestion et mise à disposition des ressources documentaires* vise à former, en un an (troisième année de licence), aux métiers et techniques documentaires et de gestion-valorisation de collections. Elle associe des enseignements généraux (dont la maîtrise de l'anglais) à des matières plus directement professionnelles et à des stages et projets tuteurés. L'objectif est de former des techniciens des bibliothèques immédiatement opérationnels dans le milieu socio-économique visé, entre autres à travers une synergie forte avec l'environnement local et régional en la matière. Elle est la seule mention dans ce domaine au niveau de l'établissement et de la région, offrant ainsi une formation professionnalisante à des étudiants ayant commencé leur cursus universitaire en licence de lettres ou d'arts, mais venant aussi d'autres horizons hors enseignement supérieur.

Cette mention ne comporte qu'un seul parcours nourri par un nombre important d'heures en présentiel (458 heures sur les deux semestres). Elle est également offerte en enseignement à distance (pour environ la moitié des étudiants inscrits). Les cours sont dispensés, pour le présentiel, de septembre à mars, par une équipe mixte laissant une large place aux intervenants professionnels du secteur. Ils sont suivis par une période de stage de trois mois minimum.

Synthèse de l'évaluation

La mention de licence professionnelle (LP) *Gestion et mise à disposition des ressources documentaires* présente un bilan plutôt satisfaisant au niveau de son implantation sur le site, dans le bassin d'emploi et dans les milieux socio-professionnels visés. Elle profite en effet d'une synergie forte avec les structures régionales de la documentation au sens large, en particulier avec Bibliuvergne qui apparaît comme partenaire principal et est omniprésent dans la formation. Les objectifs de celle-ci sont d'ailleurs largement définis en fonction des référentiels emplois de ce type de structures : s'il s'agit indéniablement de l'esprit d'une licence professionnelle, cela pose la question de son implantation au sein de l'Université Blaise Pascal. Cette question étant d'ailleurs également alimentée par le fait que les enseignants-chercheurs restent sous-représentés dans l'équipe pédagogique : un seul enseignant-chercheur, quelques enseignants de statut second degré et surtout des professionnels, nombreux et intervenants pour certains sur un volume horaire réduit (six heures) ce qui fait craindre un certain éparpillement. Les effectifs ayant été quasiment doublés par l'ouverture de la formation en enseignement à distance, se pose aussi la question de l'intégration de ces interventions professionnelles ponctuelles dans les dispositifs d'enseignement hors présentiel.

La mention accorde une large place aux projets tuteurés et au stage et remplit en cela tous les critères définitoires d'une licence professionnelle : elle a même mis en place des procédures de suivi et de validation des projets et du stage qui associent, à toutes les étapes, enseignants (-chercheurs) et professionnels. Elle reste néanmoins en deçà des possibilités actuelles pour ce qui est du suivi de l'acquisition des compétences où rien de particulier n'a été mis en place ainsi qu'en matière de dimension internationale. Si les objectifs professionnels de la mention et son organisation ne visent pas prioritairement l'international, cantonner cet aspect à un enseignement d'entretien en anglais est limité.

La formation ne s'est pas encore dotée des outils d'analyse idoines pour tout ce qui relève, au sens large, du pilotage : il manque des indicateurs de suivi, qui, compte-tenu des flux somme toute réduits, devraient pouvoir être produits en interne. Les procédures d'évaluation des enseignements comme d'autoévaluation restent artisanales et ne correspondent pas aux standards actuels. Sur ce point, la formation devrait bénéficier d'une aide accrue de l'établissement.

Points forts :

- Forte implication des professionnels de la région et forte synergie avec l’environnement.
- Cohérence des formations autour de la documentation et de l’animation culturelle.
- Attractivité notable en termes de flux.

Points faibles :

- Place des enseignants-chercheurs dans l’équipe pédagogique trop réduite (actuellement une seule personne).
- Absence de dispositifs d’aide à la réussite et de suivi d’acquisition des compétences.
- Gestion « artisanale » du suivi des diplômés, de l’évaluation des enseignements, de l’auto-évaluation.

Recommandations :

Il conviendrait de rendre plus visibles les compétences acquises en réfléchissant du même coup à des dispositifs d’aide à la réussite adaptés aux publics visés. Par ailleurs, un rééquilibrage de la composition de l’équipe pédagogique en direction des enseignants-chercheurs serait souhaitable pour ne pas laisser reposer toute la part universitaire sur un seul maître de conférences. Enfin, le suivi des diplômés devrait être institutionnalisé et formalisé pour suivre plus précisément l’entrée en emploi des diplômés.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La structure de la formation qui, en un an au niveau L3 (troisième année de licence), forme des techniciens dans les métiers des bibliothèques et de la gestion et valorisation de collections, est en totale adéquation avec les objectifs affichés. Chacun des deux semestres compte six unités d’enseignements réparties entre enseignements de culture générale (dont l’anglais) et enseignements professionnels, ces derniers étant complétés à la fois par les projets tuteurés collectifs et le stage de trois mois minimum à effectuer à l’issue des périodes de cours (soit mars). La formation bénéficie d’un nombre d’heures de formation importante (458 heures équivalent TD, soit environ 18 heures/semaine) et ancre sa dimension professionnalisante à plusieurs niveaux (<i>cf. infra</i>).</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Cette mention est la seule licence professionnelle proposée par l’établissement dans le champ de formation considéré et n’est en concurrence qu’avec une autre LP proche à Limoges. Elle s’inscrit localement très bien dans la thématique « métiers du livre et du multimédia » présentée comme l’un des points forts de l’offre de l’établissement. Elle bénéficie par ailleurs d’une implication forte des milieux associatifs et professionnels locaux, en particulier de Bibliuvergne, dont les personnels figurent dans les intervenants extérieurs à l’université et participent aux projets tuteurés collectifs.</p>
<p>Équipe pédagogique</p>	<p>L’équipe pédagogique associe un nombre plutôt limité d’intervenants universitaires à un nombre relativement élevé de professionnels : douze intervenants pour des volumes horaires respectifs variant de 8 à 30 heures. Un seul enseignant-chercheur, maître de conférences en information-communication (info-com), est mentionné, les autres enseignements académiques étant assurés par des professeurs associés (PAST) et des enseignants de second degré. Le pilotage de la formation est assuré par des réunions régulières de cette équipe pédagogique, se basant sur des évaluations faites par les étudiants.</p>
	<p>On note, sur les années évaluées, une hausse constante des effectifs pour se stabiliser en 2014/2015 à une trentaine d’étudiants, ce qui témoigne de l’attractivité de la formation, renforcée par l’ouverture à l’enseignement à distance.</p>

Effectifs et résultats	L'origine des étudiants est plus difficile à apprécier : on relève ainsi une attractivité plus faible pour les étudiants issus de l'enseignement supérieur court (brevet de technicien supérieur, diplôme universitaire de technologie) ou long (licences généralistes) au profit d'« autres formations » dont la nature n'est pas spécifiée. Le taux de réussite est assez élevé (au-dessus des 90 %) mais les taux d'insertion restent mitigés puisque l'on note des poursuites d'études (de 15 à 25 % selon les promotions) - non prévues dans le dispositif de formation professionnelle - et que l'on ne dispose pas d'informations précises sur les postes occupés.
Place de la recherche	La place de la recherche est plus que réduite dans cette formation dont elle ne constitue par ailleurs pas le cœur de cible.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation occupe une place centrale dans cette mention et se traduit à plusieurs niveaux : implication forte des professionnels dans les enseignements (70 % du volume horaire) et dans le pilotage, liens forts avec les milieux socio-économiques visés dans l'environnement régional et mise en place de deux unités d'enseignement dédiées aux projets tuteurés et au stage (<i>cf. infra</i>). La dimension très variée des interventions de professionnels entraîne cependant le risque d'une certaine atomisation des branches et aspects des métiers rencontrés.
Place des projets et stages	La place revenant à ces deux éléments est extrêmement importante conformément aux attentes d'une licence professionnelle et fait l'objet d'une grande attention tout au long de la formation. Le stage de trois mois (débutant à la fin des enseignements à partir du mois de mars) est préparé en amont par plusieurs dispositifs et fait l'objet d'un suivi croisé professionnel et académique. Les projets tuteurés bénéficient du même suivi et sont réalisés en groupe sur la base de « commandes » extérieures, essentiellement de collectivités. L'évaluation des deux éléments combine travail écrit, soutenance orale et prise en compte de l'appréciation du tuteur professionnel.
Place de l'international	La dimension internationale est absente de la formation, hormis l'enseignement de l'anglais dans les matières générales, mais sur un volume réduit (20 heures par semestre) qui ne peut permettre qu'un entretien de connaissances acquises antérieurement. Même si cette licence professionnelle vise une insertion rapide des diplômés dans les secteurs visés en France, un accroissement de cette dimension internationale serait un plus pour les étudiants.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les modalités de recrutement des étudiants sont clairement explicitées et satisfaisantes : elles reposent sur un dossier de candidature et un entretien mené devant un jury composé à la fois d'enseignants et de professionnels. En revanche, l'équipe pédagogique n'a formalisé aucun dispositif particulier d'aide à la réussite, malgré l'hétérogénéité des parcours antérieurs du public recruté.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement sont pleinement satisfaisantes pour la formation en présentiel, elles sont plus difficiles à évaluer pour la moitié de cohorte, environ, qui suit la licence à distance, en particulier pour ce qui est des interventions de professionnels. La formation continue est représentée de façon inégale selon les cohortes, mais le dossier ne fournit pas d'éléments d'explication. La procédure de validation par les acquis de l'expérience (VAE) a donné lieu à sept validations en cinq ans, ce qui témoigne aussi de la reconnaissance de la formation auprès des acteurs du milieu professionnel. Le numérique est présent de façon satisfaisante dans la formation, à la fois comme outil d'enseignement et comme objet de la formation.
Évaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des étudiants sont satisfaisantes : elles combinent du contrôle continu et des mises en situation professionnelles pour l'évaluation des compétences et savoir-faire. Elles sont très développées pour le stage et les projets tuteurés en alliant le suivi, un rapport écrit et une soutenance orale reposant sur une évaluation paritaire entre enseignants et professionnels.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences est insuffisant. Le dossier montre que la réflexion sur ce point n'est pas encore aboutie dans la mesure où ce critère est confondu avec l'évaluation des étudiants. Il n'existe par exemple pas de portefeuille de compétences ni de livret de suivi qui auraient tout leur sens pour une formation professionnalisante de ce type.
	Le suivi des diplômés est insuffisant. Il n'y a pas vraiment de suivi institutionnalisé et il repose entièrement, outre les enquêtes globales de l'Observatoire de la vie étudiante, sur l'implication de l'équipe pédagogique.

Suivi des diplômés	Une enquête interne a ainsi été réalisée pour la dernière année évaluée, mais le faible taux de répondants ne permet pas de tirer de conclusions significatives. Par ailleurs, l'existence affichée d'une base de données compilée par le responsable de la formation ne peut se substituer à un véritable suivi.
Conseil de perfectionnement et procédures d'auto-évaluation	Il existe un conseil de perfectionnement, qui se réunit une fois l'an et dont la composition correspond aux usages habituels avec une représentation équilibrée entre enseignants, étudiants et professionnels. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas encore institutionnalisée et est laissée à l'initiative des enseignants en fin de semestre. La procédure d'auto-évaluation a quant à elle été pilotée uniquement en interne, là aussi sans dimension institutionnelle.

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS SUR LES REMARQUES DU RAPPORT HCERES
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2015-2016 vague B
POUR
LA MENTION DE LICENCE
RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BASES DE DONNEES

>Place des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique trop réduite

La part réduite d'enseignants-chercheurs est la conséquence de l'absence d'enseignants-chercheurs en information-documentation au sein de l'université.

Cependant, l'investissement des conservateurs de bibliothèques dans la conception et la mise œuvre de la formation, tant dans sa version en présence qu'à distance, compense, pour partie, ce manque.

>Absence de dispositifs d'aide à la réussite et de suivi d'acquisition des compétences.

La nouvelle version de la maquette de la licence professionnelle intégrera un enseignement ePortfolio qui consistera dans la conception d'un portfolio numérique destiné à permettre à l'étudiant de progresser dans ses apprentissages (en tenant un journal de bord de ses apprentissages), faire valider ses compétences, valoriser son expérience pour trouver un emploi.

> Gestion « artisanale » du suivi des diplômés, de l'évaluation des enseignements, de l'auto-évaluation

Sur le suivi des effectifs et la réussite des étudiants, chaque mention démontre bien une analyse et diverses actions en vue de la réussite des étudiants (tutorat personnalisé enseignant, tutorat étudiant, rôle crucial du DEPA, assemblées paritaires) dans le cadre de l'autoévaluation.

Clermont-Ferrand, le 10 mai 2016

Le Président de l'Université Blaise Pascal,



Mathias BERNARD